

DÉPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04.74.02.00.44

PV du Conseil Municipal du mercredi 7 Février 2024

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO, Christelle VERNE

Excusés : Christine VIGNE, Alexis POTHIER, Guillaume GAUTHIER

Procuration : Guillaume GAUTHIER donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER

Secrétaire de séance : Chantal JOMARD

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h35 et demande d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

- Orange : Rencontre avec le collectif.
- Vente de l'appartement des Myrtilles.
- Vente de l'appartement n°5 Rue des trois tilleuls.

1. Antenne Orange.

Les membres du collectif ont souhaité participer à la réunion du conseil municipal sachant que le sujet de l'implantation de l'antenne Orange allait être évoqué. Monsieur le Maire les autorise à prendre la parole.

La Mairie ayant demandé l'avis du Sous-Préfet au sujet de l'emplacement de l'antenne Orange au lieu-dit " La Chassagne ". Alain DEQUEVAUVILLER et Christine VIGNE se sont rendus à la convocation de M le Sous-Préfet mardi 6 février. Etaient présents M le Sous-Préfet Jean-Jacques Boyer, une assistante du Sous-Préfet à l'urbanisme, M Hervé CRETIN, M Joseph CAPRINI de Orange et 2 personnes de la Préfecture en Visio.

Alain DEQUEVAUVILLER nous fait le compte-rendu de cette réunion. Au cours de cet entretien, il fait une demande de transfert de cette antenne à des endroits plus judicieux (Parcelle AC0130 Les Bottières, La Madone et la Croix du Sud) pour l'implanter.

Il a souligné la zone blanche maintenue aux "Rivières" et à "la Roche", ainsi que la sélection du point d'intérêt de "la gare" qui était déjà en zone verte !

Chacun ayant apporté ses arguments, le Sous-Préfet M Jean-Jacques BOYER a retenu que le programme New-Deal répondait à la demande de couverture imposée par l'état, que la procédure d'Orange était respectée, que de ne pas accepter ce programme New-Deal ferait que nous allions nous retrouver dans le futur avec 3 ou 4 antennes (1 par opérateur) et disposées un peu partout sur la commune.

Alexandra CADORIN et le collectif voudraient connaître la suite donnée à cette réunion. Le collectif souhaite aller jusqu'en première Instance. Pour se faire, il serait préférable que Orange ne retire pas sa plainte.

Alain DEQUEVAUVILLER : Un programme d'état, c'est l'état qui tranche. Orange a respecté le cahier des charges, le temps, distance et texte de loi. M le Sous-Préfet a dit qu'il était homme d'état et il tranche. Nous ne pouvons pas aller contre.

Alexandra CADORIN ne comprend pas pourquoi avec ces 2 points d'intérêts, qui sont pour elle une erreur, on ne pourrait pas avoir un avis judiciaire qui pourrait être tout autre que l'avis de l'exécutif.

Alain DEQUEVAUVILLER : Orange a respecté la loi, les distances et ce que l'état a demandé. L'état décide des points.

Jean VIDAL veut remercier le travail qui a été fait pour les défendre mais ils veulent continuer.

Alain DEQUEVAUVILLER : L'avocat (choisi par le collectif) a desservi, car les arguments n'étaient pas bons.

Alexandra CADORIN : Allons-nous en référé ?

Alain DEQUEVAUVILLER : Le Sous-Préfet va demander au tribunal d'arrêter la médiation en justice ; à Orange de refaire la DP.

Alexandra CADORIN : On avait dit qu'on irait au tribunal et la médiation n'a pas eu lieu. Que peut-on faire ?

Alain DEQUEVAUVILLER : M le Sous-Préfet a dit que si on acceptait la DP, et si Orange abandonnait l'action en justice, il n'y aurait pas d'action en justice (Médiation → action en justice)
Le programme doit se faire dans les 2 ans sinon Orange aurait des amendes.

Grégory PEGUY : Personne dans le conseil n'a les connaissances nécessaires (lois) pour dire s'il faut continuer une action en justice.

Alexandra CADORIN : Ils vont se concerter avec le collectif et n'exclut pas un recours en justice contre la Mairie lorsque la DP aura été signée. Ils insistent sur le fait que l'exécutif et le judiciaire sont indépendants.

Fin de cette rencontre à 21h35.

2. Approbation du procès-verbal - Séance du 10 Janvier 2024:

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3. Demande des Amendes de police 2024 : Rapporteur Grégory

Grégory nous fait part des deux devis reçus pour la mise en place de ralentisseur, écluse avec dos d'âne, marquage au sol et panneaux qui seront installés à l'entrée du village (route du prieuré).

- Ets MONGOIN LARDET : 21 210 HT
- Ets THIVENT : 16 517 HT

THIVENT est choisi pour les travaux, une demande de subvention du produit des amendes de police sera faite.

4. Groupement de commande achat de panneaux et signalisation verticale : Rapporteur Alain

Le conseil décide de renouveler l'adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux avec la COR

5. Création d'un poste permanent à temps non complet : Rapporteur Myriam

Depuis mars 2023, Maud Mercier est recrutée sur un contrat de croissance temporaire d'activité (2 matinées de 4 heures), un contrat de 6 mois renouvelé en septembre 2023 s'achève en mars prochain. Ces contrats ne pouvant être supérieurs à 12 mois sur une période de 18 mois, il ne nous est plus possible de le renouveler dans l'immédiat.

Il est décidé de créer un poste permanent à temps non complet de 8 heures, une déclaration de vacances de poste suivra.

6. Préemption-Proposition d'achat carrosserie WALGER Rapporteur Alain

Alain DEQUEVAUVILLER nous informe que M WALGER l'a contacté pour l'informer qu'il décidait de vendre le bâtiment qu'il occupe pour la somme de 130 000 €, et qu'il nous donnait la priorité.

Monsieur le Maire estime qu'il serait bien de se positionner sur ce bien : Possibilité de ranger sous abri le matériel communal, (possibilité à terme d'implantation d'une salle des fêtes selon l'évolution de la loi ZAN) et possibilité de louer le local communal utilisé actuellement à un artisan.

Chacun a pu se prononcer sur ce sujet, plusieurs ont été d'accord car peu de bâtiment disponible dans le village et d'autres sont mitigés sur le fait de faire une salle des fêtes à cet endroit (Gilles DESCOMBES et Myriam VOLAY) Chantal JOMARD pose la question sur l'amiante et si notre budget nous permet d'investir dans ce bien (question à poser à la DGFIP). Alain DEQUEVAUVILLER et Grégory PEGUY précisent qu'il n'y a aucun risque avec les toitures fibrociment, seul le remplacement éventuel nécessite une procédure de précaution spéciale.

M le Maire demande qu'on l'autorise à continuer les démarches et à se renseigner sur ce bien.

7. Proposition de vente des biens immobiliers propriétés de la Mairie dans les Myrtilles (ancienne Mairie) :

Afin de mettre cet appartement aux nouvelles normes thermiques, beaucoup de travaux seraient à prévoir, il est décidé de mettre en vente ce logement.

8. Proposition de vente du logement n° 5 Rue des trois tilleuls :

Pour les mêmes raisons, il est proposé de mettre en vente ce logement, de plus celui-ci pourra plus être loué au 01 janvier 2028 car classé F. Le locataire sera prioritaire pour l'achat de ce bien.

Tout le monde est d'accord pour mettre en vente ces deux biens.

Informations et questions diverses :

Courrier LENDUROVERT

- ENDUROVERT nous informe de l'organisation de leur 5^{ème} randonnée moto verte «La ronde des sapins » le samedi 16 mars. L'itinéraire de cette balade sera constitué de chemins ruraux, cadastrés et voies ouvertes à la circulation. Le départ se fera de Chambost-Allières et passera dans les communes dans le respect du code de la route et de l'environnement.

Information/ Revalorisation de cinq points de l'indice majoré au 1^{er} janvier 2024

- A compter du 1^{er} janvier 2024, l'indice de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction est revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, faisant passer ce dernier à 835 (contre 830 auparavant) soit une augmentation de 0,6 %.

- **Devis Halle/ Espace Madeleine CHANRION**

Nous avons reçu un devis pour une halle 8 x 10 : 31 233 € HT et hors maçonnerie.

Une halle 10 x15 : 54 660 €HT

Nous nous positionnerons sur la construction ou pas de la Hall suivant l'achat ou non du bâtiment WALGER.

- **Point ENR : (Elaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables : (Grégory PEGUY)**

Il y aura obligation de déterminer sur chaque commune des zones d'accélération, **nécessité** de développer la production des **ENR** (détermination de zones d'accélération par filière) :

Eolien – Solaire PV – Solaire thermique – Biogaz – Hydroélectricité – Biomasse (bois énergie) – Géothermie

La **COR** va proposer aux communes son accompagnement gratuitement et une petite équipe sera constituée pour proposer les zones (Bâtiments publics – Entreprises – ferme – terrain et bois communaux – parking.

Cette carte est à rendre le 13 juin à la **COR** pour un débat au sein du conseil communautaire, **pour une transmission fin Juin** au Préfet par les communes de leurs cartographies.

- **Point logiciel COR "SAVEE"**

Si on adhère, nous sommes accompagnés pour identifier les potentiels d'économies d'énergie des bâtiments communaux.

- **Remboursement des frais de nettoyage des déchets au lieu-dit le Platéron:**

Il y a environ deux ans, Monsieur le Maire avait déposé une plainte pour le dépôt de déchets, dans les bois vers le Platéron, l'auteur de ce dépôt ayant identifié, la somme 720 € lui a été demandé correspondant aux frais de nettoyage de l'emplacement.

Afin de pouvoir accepter le versement de la somme réglée, un document officiel est réclamé par la DGFIP ; Une délibération autorisant la commune à encaisser ce remboursement des frais occasionnés est donc prise en ce sens.

Chemin du Petit Cantin :

Suite à un mail d'un résident de hameau, des travaux sur le chemin communal (croisement avec le chemin privé) seront effectués pour reboucher les trous, du rabotage sera déposé ainsi que du goudron liquide.

La séance est close à **22h45**

Prochaine réunion de séance le 6 mars 2024.

La secrétaire de séance : Chantal JOMARD